

Conseil Communautaire
Séance du 29 Septembre 2022

Délibération N° 2022 09 069 : Patrimoine - Développement économique – Concession d'aménagement pour la viabilisation du lotissement intercommunal d'activités « La Prairie » - Compte rendu annuel à la Collectivité 2021 et conclusion d'un avenant de prolongation

L'an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. Le Président expose :

Une concession d'aménagement a été signée entre la SECOS (SEM de la Sarthe) et l'ex EPCI de Lucé le 20/09/2006 pour l'aménagement du lotissement intercommunal d'activités de la Prairie situé sur la Commune du Grand-Lucé sur une surface de 43 230 m² (lot n°1).

Dans le cadre de cette convention, la SECOS a présenté son rapport annuel 2020 soumis au conseil communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé pour approbation.

L'avenant N°2 du 30/12/2015 au traité de concession d'aménagement (signé initialement par l'ex-CC de Lucé) prévoit la participation de l'EPCI, et son engagement à verser annuellement à la SECOS la somme de 20 000 € H.T./an à compter de 2017. Cette participation est calculée en considérant une commercialisation qui devait se terminer en 2020.

Considérant qu'en raison de la commercialisation d'une parcelle de 3 183 m² en début d'année 2022, il est apparu nécessaire de conclure avec la SECOS un avenant de prolongation jusqu'au 13/10/2022 ;

Considérant qu'en raison d'un aménagement possible du lot N° 2 (parcelles cadastrées initialement B746, 749 et 752 pour 10 852 m²), il pourrait s'avérer opportun de proroger par avenant d'une nouvelle année, le traité de concession d'aménagement pour la réalisation du lotissement d'activités « La Prairie », à l'effet d'étudier les scénarios techniques et financiers d'aménagement de ce lot 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2022 actualisant les statuts de la communauté Loir-Lucé-Bercé et conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte rendu annuel transmis par la SECOS, tel qu'annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :***

1.- Approuve le compte rendu annuel 2021 présenté par la SECOS et tel que figurant en annexe de la présente ;

2.- Accepte le versement pour l'année 2022 de l'appel de fonds d'un montant de 20 000 € au profit de la SECOS ;

3.- Autorise M. le Président ou son représentant à signer avec la SECOS, un nouvel avenant de prorogation d'une année au traité de concession tel que figurant en annexe, soit jusqu'au 13/10/2023.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



Secrétaire de séance
Nyrine MARTINEAU
Martineau